

L'AGGLOMÉRATION

AGENDA

FONTAINE

→ AUJOURD'HUI

Le rabot du temps
A travers ses photographies, l'artiste rend compte des transformations paysagères et de l'évolution des infrastructures construites pour les Jeux olympiques de Grenoble. Tous les jours de 14 h à 19 h. Jusqu'au samedi 3 novembre. Au VOG, 10, avenue Aristide-Briand. Gratuit. Vog : 04 76 27 67 64.
10 Avenue Aristide Briand.
vog@ville-fontaine.fr

Pharmacies de garde
Le service d'info sur les pharmacies de garde a évolué. Il convient : soit d'appeler le 0825 74 20 30 (15 cts/min) ou d'aller sur le site internet de Servigarde, gratuit. Il faut alors écrire son code postal dans une fenêtre et cliquer sur "Rechercher" pour trouver l'officine la plus proche. Tous les jours.
www.servigardes.fr.

→ DEMAIN

Permanence emploi
Organisée par la Mipe. Sur rendez-vous au 04 76 53 34 10. De 14 h à 17 h. Au Centre social Romain-Rolland.

→ MARDI 23 OCTOBRE

Repair café
Mardi 23 octobre de 14 h à 17 h 15. Mardi 13 novembre de 14 h à 17 h 15. Mardi 27 novembre de 14 h à 17 h 15.

Mardi 11 décembre de 14 h à 17 h 15. Centre social George-Sand, 14, boulevard Joliot-Curie. Centre social George-Sand (Fontaine) : 04 56 38 22 23.
14, boulevard Joliot-Curie.

→ VENDREDI 26

OCTOBRE

À la découverte du street art
Découverte du street art (en tram). Avec Loisirs et solidarité des retraités. Loisirs et solidarité des retraités : 06 43 73 74 30.

→ LUNDI 29 OCTOBRE

Conseil municipal
A 19 h. À l'hôtel de Ville. Ville de Fontaine : 04 76 28 75 75.
89, mail Marcel Cachin.

SASSENAGE

→ DEMAIN
Pharmacie de garde
De 8h30 à 12h15 et de 14h15 à 19h. Pharmacie des Cuves. 2 place Louis-Reverdy. Tél. 04 76 27 40 71.

FONTAINE

Et si votre idée était réalisable...

« Fontaine, territoire durable », c'est tout un projet municipal pour penser la ville de demain dans tous les domaines du quotidien des habitants. Maintenant, c'est à eux de devenir acteurs de ce futur. Pour cela, la mairie lance l'appel à projet avec les fonds d'initiatives citoyennes durables. Concrètement, si un groupe de Fontainois a une idée pour améliorer la ville, le cadre de vie, le vivre ensemble, les loisirs... tout est possible, il peut percevoir une aide de la municipalité allant jusqu'à 4 000 euros. « Le but est de s'inscrire pour l'intérêt général et d'avoir un impact sur le territoire », explique Pascale Laillier, chargée de projet développement durable. La référence avec les fonds d'initiative habitants est « la durée. Il ne

s'agit pas d'une action ponctuelle comme une soirée pour animer le quartier. L'action aidée doit au moins avoir une portée de trois mois ». Car, avant de passer en commission, le dossier doit au préalable répondre à cinq critères (lire ci-dessous). « Nous sommes là pour aider les montages de dossiers avant la commission et les amender si besoin ».

Concrètement, de nombreux exemples peuvent être donnés : « un composteur, un café associatif... Sachant que la création de quelque chose n'est pas obligatoire. L'aide peut intervenir dans un projet plus large, comme permettre la communication sur un projet déjà en route : la sensibilisation au vélo, à l'alimentation... Nous pouvons aider à la réalisation de panneaux qui permettent

d'aller vers la population ». Et Pascale Laillier se réjouit de voir ici les Fontainois « entrer dans la citoyenneté pure, car l'action viendra d'eux ».

Katia CAZOT

Les critères d'éligibilité : le projet est porté par un collectif d'habitants résidant à Fontaine ou une association ; répond à au moins un axe stratégique du PDT ; a un impact environnemental, social ou économique direct sur la commune ou un quartier ; s'inscrit dans la durée (minimum trois mois). Le financement ne doit pas concerner l'acquisition d'un bien à usage personnel, n'entre pas dans le fonctionnement d'une association, ni dans sa compétence légale obligatoire et n'entre pas dans le droit commun.



L'appel à projet du fonds d'initiatives citoyennes durables peut permettre à certaines idées de voir le jour. Ces idées doivent concerner la ville ou le quartier dans une vision d'avenir.

LOCALE EXPRESS

SASSENAGE

Profitez des visites enchantées au château les mardis 23 et 30 octobre

→ La Marquise est bien ennuyée ! À l'approche des festivités, plus personne n'est là pour l'aider... La Marquise organise une grande fête au Château mais catastrophe : juste avant le grand jour, tous les domestiques ont rendu leur tablier... Elle aurait pourtant bien besoin d'aide pour que tout soit prêt à temps... Pour les 4-10 ans, les mardis 23 et 30 octobre, 15 h et 16 h. Tarif : 6 € par participant. Les enfants doivent être accompagnés et restent sous la responsabilité des parents. Réservation obligatoire. Tél. 04 38 02 12 04 ou www.chateau-de-sassenage.fr

Demande de subventions associatives

→ Vous êtes président(e) d'une association Sassenageoise, et vous souhaitez déposer une demande de subvention ? Un document est à télécharger actuellement sur le site de la commune (<http://www.sassenage.fr>). Il est à retourner dûment rempli avant le 30 novembre et à déposer au centre associatif Saint-Exupéry à l'attention de Farid Anik. Attention, passé ce délai, les dossiers de demande de subventions ne pourront plus être pris en compte.

Si vous ne disposez pas d'internet des dossiers vierges sont également disponibles à l'accueil du centre associatif Saint-Exupéry.

Contact : centre associatif Saint-Exupéry, 04 76 26 50 99. Adresse : Centre associatif Saint-Exupéry, 4bis, Square de la Libération.

SEYSSINET-PARISSET

Le "petit déj" devient le "Rendez-vous gourmand"



→ Le "petit déj" devient le "Rendez-vous gourmand". Née dans les années 2007-2008 dans l'ancien centre social "Les Arcelles", cette initiative d'un petit-déjeuner mensuel a pour but de sensibiliser à l'importance de ce premier repas de la journée et de rapprocher les familles utilisatrices des différents services du centre. Toutefois, au fil des années, les choses ont évolué, d'autres propositions ont été faites en matière d'équilibre alimentaire et les buffets proposés à chacune de ces rencontres avec notamment des pâtisseries faites maison par une équipe de bénévoles ont surtout gardé le but de rassembler. Sonia Témelkovski précise que « ce changement de nom est intervenu à la suite d'une réflexion menée avec les bénévoles sur le sens de cette manifestation et l'utilité, ou non, de la faire perdurer, nous avons choisi de la recentrer sur la convivialité et la rencontre des bénévoles avec le public et de l'utiliser comme un des moyens de faire connaître l'Arche. » Pour en savoir plus : l'Arche 79, rue de la République, 04 38 12 00 50.

Nouveau : le site internet de la ludothèque

→ Durant les vacances, la ludothèque sera fermée du 22 au 26 octobre. La deuxième semaine, elle sera ouverte : mardi 30 octobre de 9h à 12h ; mercredi 31 de 9h à 12h et de 14h à 18h30 ; samedi 3 novembre de 10h à 12h. Durant cette matinée du samedi, la ludothécaire proposera aux habitants des jeux de construction. Pour retrouver les horaires, les animations et toutes les informations concernant ce lieu de jeu et convivialité, il est maintenant possible de consulter le tout nouveau site internet de la ludothèque : <http://biblioludo.seyssinet-pariset.fr/ludothèque> Ludothèque à l'Arche - 79, avenue de la République



Des explications à quelques passionnés de musique étaient nécessaires pour comprendre ce projet Imuscica

Remise des diplômes au collège Gérard-Philippe

Jeudi dernier, le collège Gérard-Philippe a convié les parents et les amis des élèves pour la remise des diplômes concernant le Brevet national des collèges, le Delf (Diplôme d'études en langue française), les diplômes du Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté) et enfin les brevets professionnels.

Le maire, Jean-Paul Trovero, et le principal, Didier Michaux entourés par le corps enseignant et le directeur du Segpa, Philippe Rego, a d'abord félicité l'ensemble des élèves avant de leur remettre le fameux sésame en mains propres. Il a tenu à dire : « Combien la municipa-

lité accordait de l'importance à suivre le parcours de ces élèves » et qu'il était important de savoir que ces diplômes n'étaient pas l'aboutissement du parcours effectué au collège, « que ce n'était pas une fin en soi » car un nouveau défi les attendait au lycée technique, général ou professionnel.

Il a finalement conclu en déclarant : « Si vous avez échappé au cross annuel du collège aujourd'hui, c'est une autre course d'endurance qui vous attend désormais. »

Plus de 90 élèves ont reçu leurs diplômes et se sont ensuite dispersés en faisant éclater leur joie.



Le brevet national des collèges fêté dans la joie et la bonne humeur.

SEYSSINET-PARISSET

La gym volontaire, une association qui fait le plein



La salle était remplie.



la présidente présente son association

L'ACS gymnastique volontaire a tenu son assemblée générale, dernièrement, dans la salle Vauban. De nombreuses personnes étaient présentes dont plusieurs élus et Jean-Paul Gaudet, président de l'Omsa.

C'était l'occasion de rappeler que la gym volontaire, accessible à tous de 16 à 99 ans, est une pratique d'activités physiques de proximité sous le contrôle d'animateurs compétents et diplômés pour exercer acti-marche, aqua-forme, athlétic tonic, gym adultes de tous niveaux, pilates ou encore marche nordique.

Pour l'heure, le club compte près de 450 inscrits, répartis en 26 cours

tout au long de la semaine. C'est la présidente, Patricia Margail qui a conduit l'assemblée générale et outre le traditionnel rapport des activités, on a pu également y découvrir que le budget annuel atteint presque les 75 000 euros, avec notamment, mention de 10 000 euros d'heures de bénévolat et 17 000 euros de subvention municipale sous la forme de prêts des locaux chauffés, et entretenus par la ville.

Quelques cours peuvent encore accueillir des pratiquants, pour tous renseignements : <http://gvseyssinet.over-blog.com> ou Tél. 07 69 38 78 36.